



Le gel du point d'indice persiste !

L'UNSa Justice lance une pétition nationale « salaires et pouvoir d'achat » et appelle à une mobilisation massive le 5 novembre

Le gouvernement fait le choix de relever à minima les bas des grilles indiciaires de seulement une partie des agents qui seront sous le SMIC au 1er janvier 2027. Une solution très provisoire qui ne règle rien et qui est totalement déconnectée des enjeux.

Relèvement infime du minimum de traitement

Le ministre David Amiel a confirmé vendredi dernier aux organisations syndicales, les annonces du 8 juillet : une petite hausse du minimum de traitement interviendra au 1^{er} janvier 2027.

Il passera à l'indice 372, revalorisant ainsi les bas de grilles indiciaires de 6 points d'indice, avec l'injection de points d'indices dans les premiers échelons de grille seulement.

En synthèse,

- *C'est une hausse mensuelle pouvant aller jusqu'à 29,53 €, qui n'aura aucune invisibilité car elle est déjà incluse dans l'indemnité différentielle.*
- *Cette mesure est largement insuffisante car elle ne permettra pas à tous les agents de catégorie C et B de voir leur rémunération indiciaire dépasser le SMIC. Pour 500 000 d'entre eux, rien ne changera !*
- *Il faudra rapidement prendre de nouvelles mesures car cette annonce ne règle pas le problème des rémunérations indiciaires des agents publics, régulièrement rattrapées par le SMIC.*
- *Le tassement des grilles indiciaires continue à s'accroître, annihilant petit à petit, année après année, les déroulements de carrière.*

L'UNSa Justice et ses composantes considèrent que le gouvernement ne répond pas à l'urgence salariale des agents publics. Au moins 500 000 d'entre eux seront encore rémunérés sous le SMIC au premier janvier ! **Ça suffit !**

Et maintenant ?

L'UNSa Justice et ses composantes appellent tous les agents à se mobiliser pour la journée de grève et de manifestation du 5 novembre, ainsi qu'à la signature massivement de la nouvelle pétition lancée ce mardi 6 octobre pour exiger du gouvernement une revalorisation réelle et significative de la valeur du point d'indice, de nos salaires et de notre pouvoir d'achat.

Pétition : dégelez et rattrapez le point d'indice !

Le point d'indice est gelé à 4,92 € depuis le 1er juillet 2023. Depuis 2000, les prix ont fortement augmenté. S'il avait suivi l'inflation, le point vaudrait aujourd'hui 6,50 €, soit 32 % de plus. Concrètement, un agent à l'indice majoré 400 perd environ 500 € net par mois, soit plus de 6 000 € par an.

Calculez votre propre écart avec le simulateur de l'UNSa Justice

« Point d'indice : mon salaire s'il avait suivi l'inflation » et signez la pétition !

« Nous, agents publics et citoyens, demandons au Gouvernement, aux députés, aux sénateurs, aux futurs candidats à l'élection présidentielle :

- Le dégel immédiat du point d'indice - L'indexation de la valeur du point sur l'inflation, pour que le traitement des agents publics ne décroche plus - Un plan de rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000 - Une négociation sur les grilles de salaires et les carrières. Ensemble, pesons pour notre pouvoir d'achat et pour l'avenir de la fonction publique. »

**Pour nos salaires, pour notre pouvoir d'achat, pour nos conditions de travail,
restons mobilisés et dans l'action !**

Paris, le 6 octobre 2026

Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET